

COMMUNE DE MESLAND

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2021

Présents (10) : Mesdames BECKER Corinne, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs GERARD Jean-Pierre, GIRARDI Patrick, GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, MULTEAU Dimitri, ODONNAT Cédric

Absents excusés (3) : Mme DELATTAIGNANT Marion qui donne pouvoir à M. GIRARDI Patrick, M. GUERIN Pierre-Alain qui donne pouvoir à M. MULTEAU Dimitri, M. DELPY Jérôme qui donne pouvoir à Mme DE L'ECLUSE Anne-Sophie

Absents (2) : Messieurs HELTZLE Jérôme, GASNIER Richard

M. GIRARDI Patrick est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Suite à demande du maire, aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 22/06/2021 est approuvé à l'unanimité.

SUPPRESSION ET CRÉATION DE POSTE

Délibération n° 24/2021 du 13/07/2021 publiée et transmise en Préfecture le 13/07/2021

M. le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et dit que cette décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire saisi le 11 mai 2021.

Compte tenu de la situation personnelle de l'agent technique en charge de l'entretien des locaux communaux ;

Vu l'avis du médecin de prévention en date du 23 février 2021 ;

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 1^{er} juillet 2021 ;

Considérant que la commune n'a pas d'autres travaux à confier à cet agent qui correspondent à sa qualification ;

Considérant que l'agent a émis un avis favorable à sa modification de temps de travail hebdomadaire ;

Il convient de modifier son temps de travail hebdomadaire en supprimant le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 8/35^{ème} et en créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 3/35^{ème} à compter de la date exécutoire de la délibération ;

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par **13 voix POUR (unanimité)** :

- décide de supprimer une poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 8/35^{ème} ;
- décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 3/35^{ème},
- décide de modifier le tableau des emplois de la commune,
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

EXTENSION DE LA DEMANDE D'ENGAGEMENT DES ÉTUDES D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX AU SIDELC A LA RUE DU FOYER

Délibération n° 25/2021 du 13/07/2021 publiée et transmise en Préfecture le 13/07/2021

M. le Maire fait référence à la délibération n° 23/2021 du 22/06/2021 par laquelle le Conseil municipal demande au Sidelc l'engagement des études pour réaliser à l'horizon 2023-2024 les travaux d'effacement de réseaux aériens de la Tranche 4 sur le périmètre Rue de la Poste, Place de l'église et Chemin du Prieuré.

Il informe le Conseil municipal qu'après réflexion, il serait judicieux d'étendre ces études à une partie de la Rue du Foyer, de la limite d'achèvement de la Tranche 1 jusqu'au n° 10 (suppression de 2 poteaux ciment) afin de préparer une future réfection de voirie jusqu'au parking de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par **13 voix POUR (unanimité)** :

- valide le principe de l'extension des études de la tranche 4 d'effacement des réseaux aériens à une partie de la Rue du Foyer (jusqu'au n°10),
- autorise M. le Maire à demander au SIDELC l'engagement dès à présent des études pour une réalisation projetée pour 2023-2024,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

DÉNONCIATION CONVENTION PALULOS LOGEMENT SOCIAL COMMUNAL

Délibération n° 26/2021 du 13/07/2021 publiée et transmise en Préfecture le 13/07/2021

M. le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du projet de création d'un pôle micro-crèche-petite salle intergénérationnelle-relocalisation de l'Agence Postale Communale-aménagement d'un point numérique public au 24 Grande rue, il peut être envisagé de vendre l'immeuble sis au 13 rue de la Poste pour participer au financement du projet. Pour ce faire il est nécessaire au préalable de dénoncer avant le 31/12/2021 la convention Palulos de logement social passée entre la Commune et l'Etat qui arrive à échéance triennale de reconduction tacite le 30/06/2022. Un échange a eu lieu entre le maire et le service habitat de la DDT à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par **13 voix POUR (unanimité)** décide :

- de dénoncer au plus tard le 31/12/2021 par acte d'huissier la convention Palulos qui arrive à échéance le 30/06/2022,

- d'autoriser le M. le Maire à solliciter le service d'un huissier pour ce faire
- de donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatif à cette affaire.

ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DES COTES

Délibération n° 27/2021 du 13/07/2021 publiée et transmise en Préfecture le 13/07/2021

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une offre des consorts GIRAULT qui souhaitent vendre au prix de 600.00 € une parcelle d'une contenance de 2395 m2, cadastrée C 633 au lieu-dit « Les Côtes ». Il précise que l'acquisition de cette parcelle présente un intérêt pour la commune afin de pouvoir créer un fossé d'évacuation des eaux pluviales du Chemin rural des Côtes, sis en bordure de plateau viticole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par **13 voix POUR (unanimité)** décide :

- d'acquérir la parcelle C633, d'une superficie de 2395 m2, auprès des consorts Girault propriétaires en indivision,
- d'accepter cette vente au prix de 600.00 € frais notariés à la charge de la commune acquéreur,
- de donner pouvoir au Maire pour signer tous documents relatif à cette affaire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération n° 28/2021 du 13/07/2021 publiée et transmise en Préfecture le 13/07/

Après étude des demandes formulées, Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations au titre de l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, au titre de l'année 2021, les subventions suivantes :

UNC-AFN	: 200.00 €
Education et Sports Canins Meslandais	: 100.00 €
Club Moto-Cross Mesland-Herbault	: 100.00 €
C.D.P.A. 41 Comité Départemental et de l'Archéologie 41	: 57.00 €
Ass. Intercommunale du Mémorial "Résistants et Alliés"	: 30.00 €
Le Souvenir Français	: 40.00 €
Association des conciliateurs	: 30.00 €
Syndicat de la Vallée de la Cisse	: 60.00 €
Association des Secrétaires de mairie	: 20.00 €
Croix Rouge Blois	: 50.00 €
Prévention routière Blois	: 40.00 €
Conservatoire des sites de Loir-et-Cher	: 30.00 €
APE Mesland-Monteaux	: 100.00 €

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le Conseil municipal que la réunion de concertation relative à l'implantation d'une antenne-relais à La Bretonnière n'a pas pu encore avoir lieu. Il va en conséquence informer la Sté Free que le dossier de demande préalable de travaux déposé le 14/06/2021 est incomplet et demander des renseignements complémentaires.
- Le projet de banc de créateurs meslandais Carmé/Petit est présenté et validé pour un montant de 1 470 HT.